

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**RIUNIONE DI I 31 DI MARZU E PRIMU DI APRILE**  
**2022**

**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2021**  
**REUNION DES 31 MARS ET 1<sup>ER</sup> AVRIL 2022**

2022 /01/019

**REPONSE DE MONSIEUR GILLES GIOVANNAGELI A LA QUESTION  
DEPOSEE PAR MADAME CHANTAL PEDINIELLI AU NOM DU GROUPE  
UN SOFFIU NOVU**

**Objet : Irrigation de la vallée du Rizzanese**

Comme l'a présenté le Président du Conseil Exécutif lors du débat sur les orientations budgétaires, le Conseil exécutif de Corse, nous avons fait le choix de considérer la gestion de l'eau comme étant un enjeu prioritaire de la mandature. Pour cela, nous entendons consacrer au moins 200M d'euros sur les 10 prochaines années. Ces derniers seront affectés prioritairement à l'augmentation de nos capacités de stockage, mais ils seront également utilisés au développement et à l'extension de nouveaux périmètres d'irrigation agricole.

Nous savons tous, et a fortiori aujourd'hui avec le réchauffement climatique, qu'il ne peut y avoir d'agriculture sans eau, et nous portons aussi collectivement, ce projet ambitieux figurant dans le plan « Acqua nostra » qui est celui de doubler la surface de nos espaces stratégiques agricoles irrigués à l'horizon 2050, c'est-à-dire de les porter d'un peu plus de 20.000 hectares à 40.000.

Pour réaliser cet objectif très ambitieux, il va nous falloir beaucoup de méthode, de planification et la capacité aussi de fixer les priorités

Nous sommes persuadés comme vous, que la vallée du Rizzanese, et, au-delà, la plaine de Baracci, font partie de ces priorités.

Vous l'avez déjà signalé en 1999, l'Assemblée de Corse avait acté, lorsqu'elle votait le principe de la mise en œuvre du barrage du Rizzanese, le fait qu'il ait une triple vocation :

1. hydroélectrique,
2. agricole,
3. fourniture d'eau potable.

Cette délibération avait été suivie d'un protocole d'accord entre EDF et l'Office hydraulique qui prévoyait le droit d'eau et fixait les modalités de celui-ci. C'est un droit d'eau qui progressait de façon linéaire pour arriver en 2029 à 1,6 millions de m<sup>3</sup>. Aujourd'hui, ce droit d'eau est de 850 000 m<sup>3</sup>.

Je ne vais pas juger ce qui n'a pas été fait, je vais simplement vous dire ce que nous nous voulons et comptons faire ; mais néanmoins, je dois aussi vous préciser qu'en mars 2015, lors de la mise en service du barrage, le protocole a été modifié à la demande d'EDF et négocié avec l'Office hydraulique.

Aujourd'hui, les investissements nécessaires à la réalisation des infrastructures deviennent beaucoup plus coûteux. Ce qui était prévu en 2015, c'était uniquement des investissements d'infrastructures de canalisations. Aujourd'hui, on nous oblige à réaliser une station de pompage, une prise d'eau dans le bassin de l'usine EDF, et un réservoir de compensation qui globalement sont conduits à doubler. Le montant nécessaire sur la réalisation de ces infrastructures est passé globalement de 5M à 10M d'euros.

Malgré cette contrainte financière, nous sommes mobilisés et nous souhaitons ne pas remettre en cause ce projet-là. Pour cela, nous allons travailler avec l'Office de développement agricole, avec mon collègue Dumè Livrelli, sur une méthode qui sera à la fois rigoureuse et qui consistera dans un premier temps, à rencontrer les acteurs du territoire y compris les élus, à estimer avec eux les potentialités de la vallée, à estimer les besoins de manière plus précise et chiffrer de manière tout aussi précise la mise en opérationnalité d'un réseau principal.

Mais pour autant, comme c'est prévu lors de la convention initiale, nous allons aussi travailler avec EDF, sur la nécessaire rehausse de ce barrage ; c'est prévu à la convention, nous allons le négocier avec EDF parce que nous nous projetons aussi vers l'avenir, compte tenu de l'évolution climatique, nous avons aussi besoin d'avoir des capacités supérieures.

Donc le Conseil exécutif a la volonté d'avancer sur ce dossier, mais de le faire avec beaucoup de méthode et de pragmatisme.

Je vous remercie.